

**COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2018**

Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : 25

Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Philippe BERTRAND-DRIRA, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Irène GIRARD, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, Claire FLORENTIN-POIZOT, Philippe ROLIN, Marie-Claire D'AGOSTINO, Jessica NATALINO, Adrien BONNET, Elisabeth LETONDOR, Pierre BIYELA, Jean-Marc RENARD, Francine VERBRUGGHE, Corinne MARCHAL-TARNUS, Salvatore LIVOLSI, Catherine CHOTEAU-LESNES, Marc BARRON, Sylvaine SCAGLIA

Votants : 29

Conseillers absents - excusés : -

Procurations : Jean-Marie HIRTZ à Bertrand KLING
Baptiste PAVOT à Marie-Josée AMAH
Jean-Claude BOULY à Corinne MARCHAL-TARNUS
Jean-Yves SAUSEY à Salvatore LIVOLSI

Secrétaire de séance : Sylvaine SCAGLIA

Date convocation : 9 février 2018

N°2018-002

Objet : Rapport d'Orientation Budgétaire 2018

Rubrique : 7.10

Rapporteurs : Philippe ROLIN et Jean-Pierre ROUILLON

Le Maire rappelle au conseil municipal que l'article n° L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose qu'un débat d'orientation budgétaire doit être organisé chaque année dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Issu, de l'article 107 de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite Loi NOTRE), le débat d'orientation budgétaire « nouvelle formule » doit maintenant faire l'objet d'une délibération et non plus simplement d'une prise d'acte de la part du conseil municipal.

Celui-ci a toujours vocation de présenter au conseil municipal les orientations budgétaires proposées pour 2018.

Le rapport émanant de ce débat est annexé à la présente délibération.

Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 1^{er} février 2018,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré à la majorité,


1 contre : Marc BARRON

5 abstentions : Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY,

Salvatore LIVOLSI, Jean-Yves SAUSEY, Sylvaine SCAGLIA

Approuve ce rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2018

Le Maire,
Bertrand KLING



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

2018



Préambule

En vertu de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Conformément aux exigences de la Loi NOTRe, le présent document préparatoire contient des données synthétiques sur la situation financière, un focus particulier sur la structure des dépenses de personnel, la stratégie financière adoptée et les orientations à venir de la Commune pour servir de support au débat.

Malgré les contraintes et incertitudes sur l'évolution future de nos ressources, la Ville de Malzéville continue d'afficher un volontarisme revendiqué. Celui-ci n'est possible toutefois que parce que la situation financière de la Ville est saine, grâce à la stratégie financière adoptée en début de mandat et respectée scrupuleusement chaque année.

Sommaire

Le contexte du budget 2018

1. Les éléments de contexte économique et financier
2. Les conséquences de la Conférence nationale des territoires
3. Le Projet de Loi de Finances (PLF) 2018

La rétrospective financière

La trajectoire financière de la Ville de Malzéville

Le personnel, structure de la dépense

La stratégie financière, les perspectives et orientations 2018

1. Une stratégie financière adaptée
2. Les objectifs du projet de territoire respectés
3. Les orientations budgétaires 2018 : un cap à maintenir
 - 3.1. Des recettes de fonctionnement sous tension
 - 3.2. Les dépenses de fonctionnement : un cadrage strict
 - 3.3. Le programme d'investissement 2018
 - 3.4. Le financement de l'investissement : une dette contenue et sécurisée

L'évolution de l'encours de la dette

Le contexte du budget 2018

1. Les éléments de contexte économique et financier

Le gouvernement maintient sa **prévision de croissance à 1,7 % pour 2018**, après les dernières estimations de l'INSEE qui porteraient celle-ci à 1,8 %.

Le chômage continue sa décrue avec près de 300 000 emplois créés en 2017. L'indice du sentiment économique français est à son plus haut niveau depuis 2011 (à 110,60).

Le retour de la croissance accélère la réduction des déficits. **La prévision de déficit public vient d'être revue à la baisse**, à -2,9 % du PIB en 2017 et à -2,6 % pour 2018.

Le gouvernement table sur une **progression de l'inflation de +1 % pour 2018**.

Enfin, **les taux d'intérêts, de court comme de long terme, restent à des niveaux faibles** en 2017 et devraient le rester encore une grande partie de l'année 2018.

2. Les conséquences de la Conférence nationale des territoires

Suppression progressive de la taxe d'habitation : l'imposition non payée par les contribuables qui bénéficient de cette réforme sera acquittée par l'État aux collectivités sur la base des taux et abattements appliqués en 2017.

Contrôle de la dépense des collectivités : le projet de loi de programmation des finances publiques 2018-2022 prévoit d'encadrer l'évolution de la dépense publique locale à un taux annuel de 1,2 %, inflation comprise. De plus, une nouvelle règle prudentielle permettrait de fixer une capacité maximale de désendettement avec un plafond autour de 12 ans, introduisant ainsi une règle d'or renforcée, mais Malzéville n'est pas concernée.

L'ensemble de ces mesures a pour objectif de forcer les collectivités à se désendetter. Ce qui est réalisé à Malzéville, mais ces propositions vont renforcer le contrôle de l'État sur les collectivités et font craindre une mise sous tutelle qui ne dit pas son nom.

3. Le Projet de Loi de Finances (PLF) 2018

Allègement de la taxe d'habitation : la cotisation de TH restant à la charge des ménages sera abattue de 30 %, puis de 65 % en 2019 et 100 % en 2020.

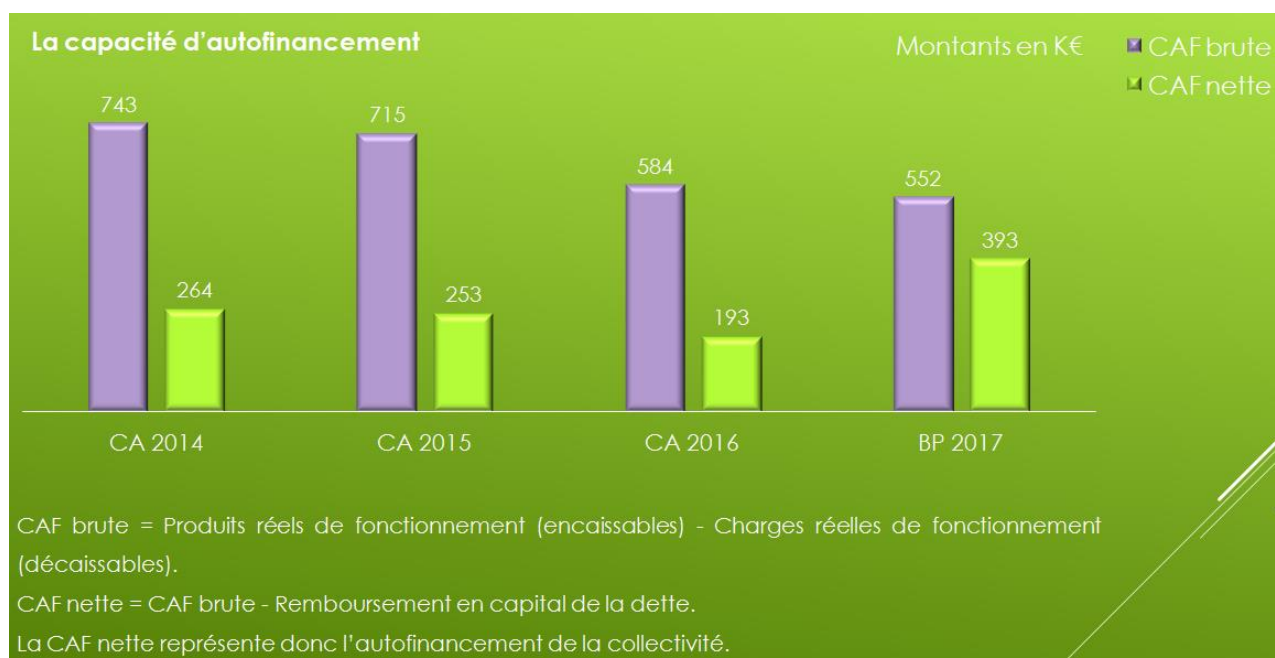
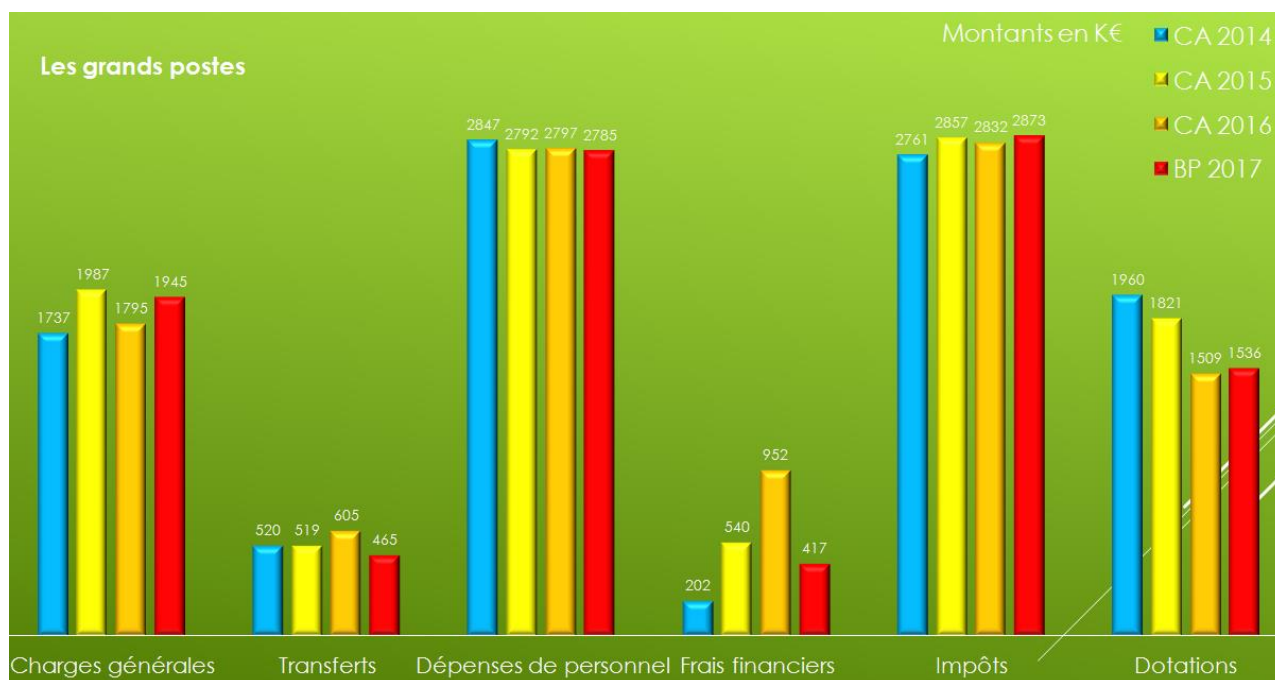
Fin de la ponction sur la DGF* mais des dépenses de fonctionnement plafonnées et une règle d'or renforcée : les collectivités participeront à la maîtrise de la dépense publique.

Une DGF qui progresse au niveau national : les dotations de péréquation progresseront de 190 M€ en 2018 (+ 90 M€ pour la DSU, + 90 M€ pour la DSR et 10 M€ pour la péréquation départementale).

Un soutien à l'investissement local maintenu : Les dotations de soutien à l'investissement local sont portées à 1,8 Mds € en 2018, dont 665 M€ de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) en 2018.

** DGF : dotation globale de fonctionnement*

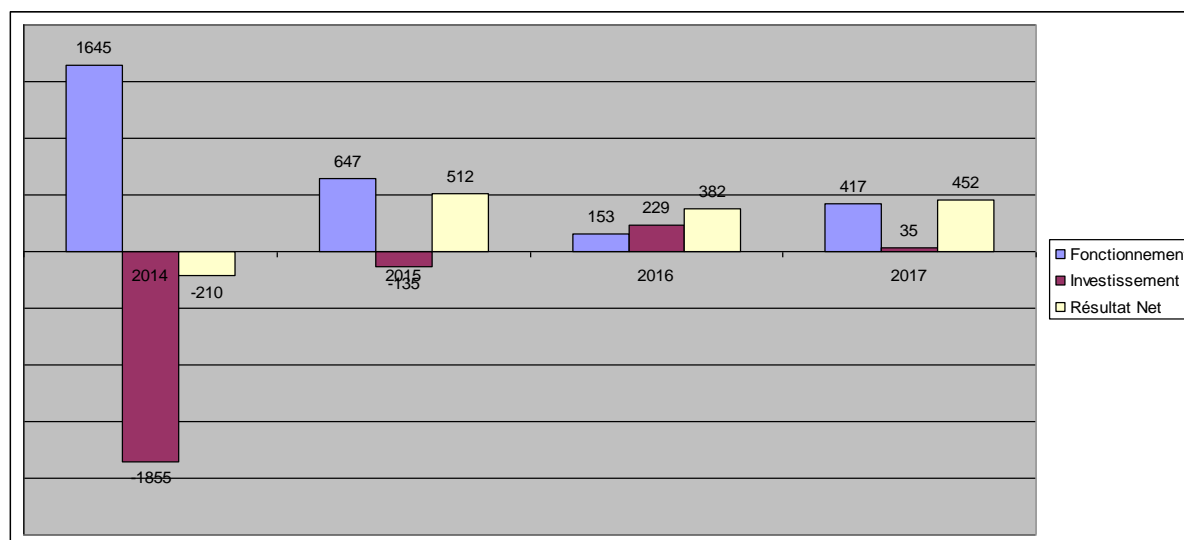
La rétrospective financière



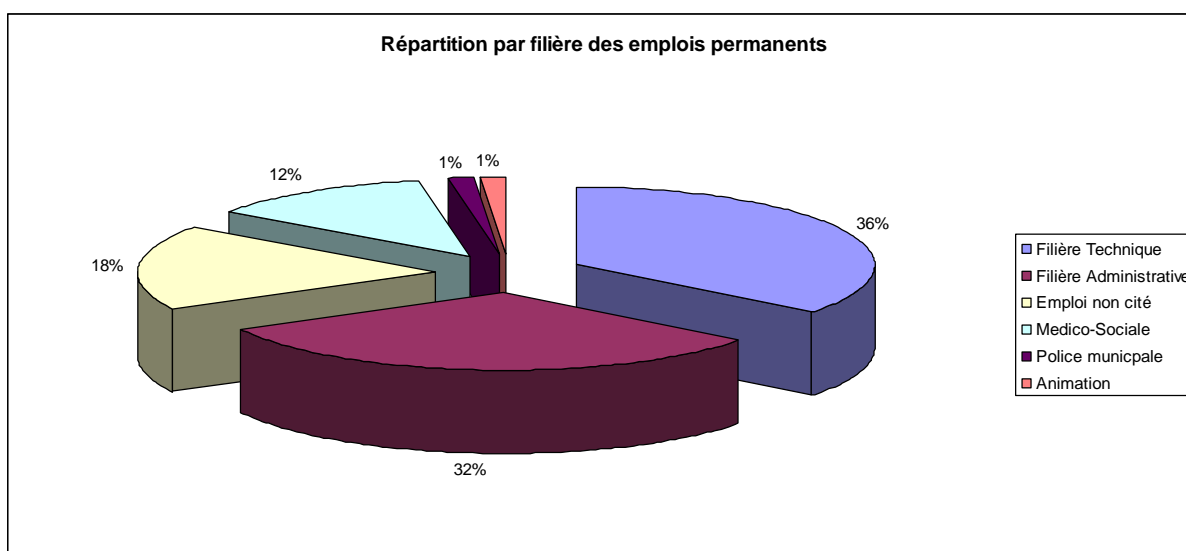
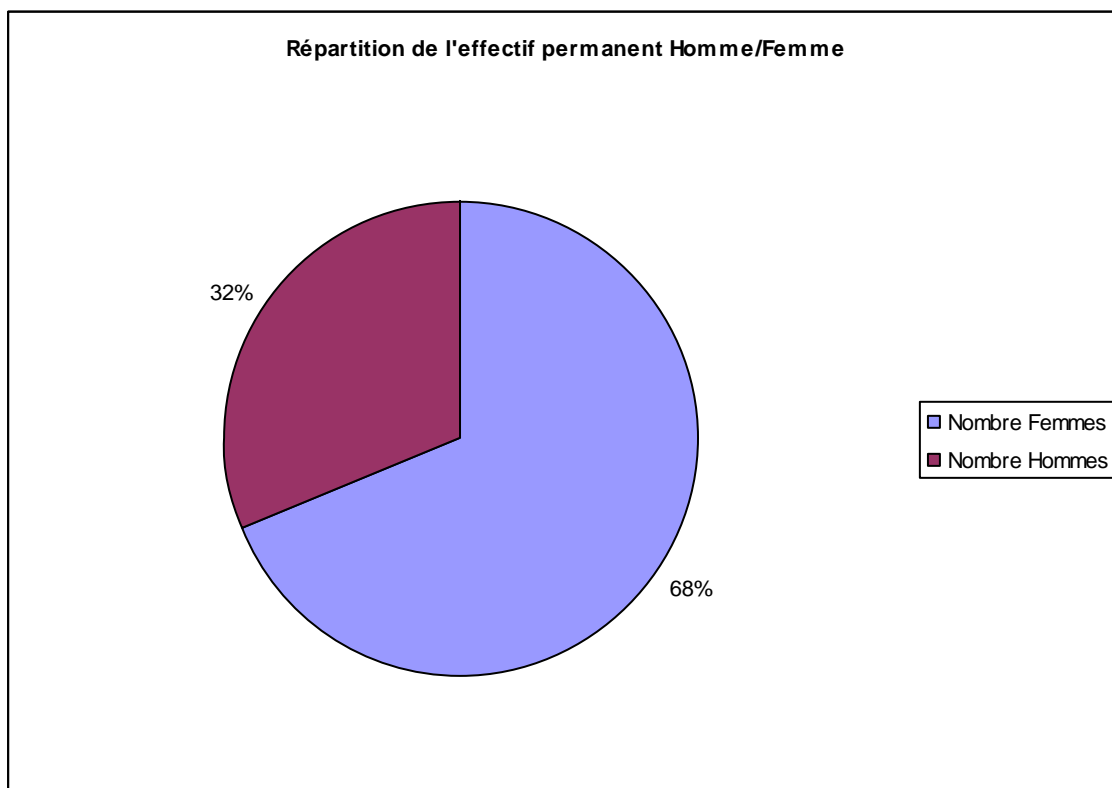
La trajectoire financière de la Ville de Malzéville

La Ville de Malzéville affirme la volonté de financer ses priorités, en matière d'éducation, de maintien des services publics et de développement de son attractivité, en préservant ses équilibres financiers :

- ▶ Les dépenses de personnel sont maîtrisées (-0,4 % en 2017) ;
- ▶ La dette a été sécurisée et les frais financiers diminuent à partir de 2018 de 28 % (-115 K€);
- ▶ Le transfert du FPA a été réalisé (-80 K€) ;
- ▶ Le financement du centre social Saint-Michel Jéricho est terminé ;
- ▶ Les constructions nouvelles auront des effets positifs sur les bases de TFB (que nous maîtrisons) et de TH (pour l'évolution physique) ;
- ▶ La trésorerie est bonne ;
- ▶ Absence de recours à la ligne de crédits budgétée ;
- ▶ De nombreuses mutualisations sont engagées et produisent déjà leurs effets ;
- ▶ Des résultats cumulés 2017 positifs tant en investissement qu'en fonctionnement :



Le personnel, structure de la dépense



La stratégie financière, les perspectives et orientations 2018

1. Une stratégie financière adaptée

- ▶ **Garantir un taux d'épargne brute socle de 7 %** : il constitue le seuil minimum pour couvrir le remboursement des emprunts et financer une partie des investissements ;
- ▶ **Effectuer un nouvel effort d'économie** en 2018 (mutualisations, dématérialisation, amélioration du service public, au meilleur coût et dans l'intérêt du travail des agents) ;
- ▶ **Stabiliser le niveau de dette sur le mandat** : afin de conserver une situation financière saine, la Ville prévoit une stabilisation de son encours de dette sur le mandat. Le refinancement du prêt SFIL en 2015 permettra si besoin un recours à l'emprunt sur la fin de mandat pour financer ses investissements.
- ▶ **Maintenir une ambition forte en matière d'investissement** : restauration Odinet, périscolaire FPA et créations de classes, maintien en bon état du patrimoine, plan d'accessibilité et programme de ravalement des façades, remboursement des acquisitions immobilières auprès d'EPFL, maintien des efforts en matière d'hygiène et sécurité, amélioration du confort thermique et économie d'énergie.

2. Les objectifs du projet de mandat respectés

- ▶ **Une ville facile et accessible pour tous** : poursuite des efforts engagés en direction de l'école et la petite enfance, de la mobilité, du sport, de la culture, du logement, du soutien aux aînés, de la solidarité vis-à-vis des plus démunis...);
- ▶ **Une ville juste, solidaire et citoyenne** : dans l'objectif de permettre au plus grand nombre d'habitants de peser sur les politiques municipales, plusieurs démarches sont développées (conseil municipal des jeunes, conseil des sages, rencontres de quartier, réunions d'information, site internet) ;
- ▶ **Une ville précautionneuse et durable** : les actions engagées permettent de préserver la nature en ville, en cultivant des liens de proximité, la biodiversité et l'éducation au développement durable ;
- ▶ **Une ville ouverte et active** : économie et emploi sont une priorité de l'équipe municipale (supermarché, bâtiments professionnels, immeubles collectifs, travaux rue Carnot...).

3. Les orientations budgétaires 2018 : un cap à maintenir

3.1. Des recettes de fonctionnement sous tension

- ▶ **Les dotations de l'État** : pas de nouvelles baisses prévues en 2018 mais des contraintes nouvelles... ;
- ▶ **La fiscalité directe locale** : à l'instar de la Métropole et de la plupart des communes du Grand Nancy, engager un débat sur la taxe communale sur la consommation finale d'électricité ;
- ▶ **Les dotations de la Métropole du Grand Nancy** : l'application du pacte métropolitain ;
- ▶ **Prévisions en légère hausse des autres recettes** : l'évolution des recettes tarifaires devrait être limitée sous l'effet conjugué de la réévaluation des tarifs et la hausse de la fréquentation des services municipaux. Les autres impôts et taxes devraient retrouver leur dynamisme avec la reprise du marché immobilier, entraînant une hausse des droits de mutation.

3.2. Les dépenses de fonctionnement : un cadrage strict

- ▶ **Les dépenses de personnel** : Le budget prévisionnel 2018 devra prendre en compte le glissement vieillesse technicité. Il devra aussi envisager la mise en œuvre de plusieurs mesures salariales (mise en œuvre du RIFSEEP*, validation de service, capital décès, rétablissement du jour de carence en cas d'absence, débat sur la mise en place d'une indemnité kilométrique vélo pour favoriser les modes de déplacement doux) ;

**Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.*

- ▶ **Les subventions et transferts versés** : ce poste comprend notamment les subventions d'équilibre au CCAS, au SIVU, à la Caisse des écoles, et les contrats avec les associations dans le cadre de la petite enfance et l'éducation. Un effort de soutien au secteur associatif local sera parallèlement réalisé ;
- ▶ **Les autres dépenses de gestion** : il faut mesurer nos actions à l'aune de leur intérêt social, de leur efficacité, et réinterroger nos modes de production pour répondre aux besoins de la population comme par exemple la politique de la commune en matière de NAP.

3.3. Le programme d'investissement 2018

Le volume des dépenses d'investissement s'établirait à environ 504 K€,

sous réserve de respecter le cadrage financier sur le fonctionnement permettant de dégager une épargne suffisante.

Ces crédits seraient notamment affectés à :

- ▶ **une enveloppe destinée aux travaux d'entretien durable du patrimoine, estimée à 326 K€,** qui permettra d'assurer la pérennité des bâtiments municipaux, d'améliorer les installations techniques, d'optimiser la performance énergétique ;
- ▶ **des moyens de gestion pour les services (52 K€) et des études (28.5 K€) ;**
- ▶ **des engagements pluriannuels :**

***Programme d'accessibilité (sans les RAR)**

2016 : 56 K€

2017 : 47 K€

2018 : 38 K€

***Programme de ravalement de façades (sans les RAR)**

2016 : 47 K€

2017 : 43 K€

2018 : 43 K€

3.4. Le financement de l'investissement 2018

Compte tenu,

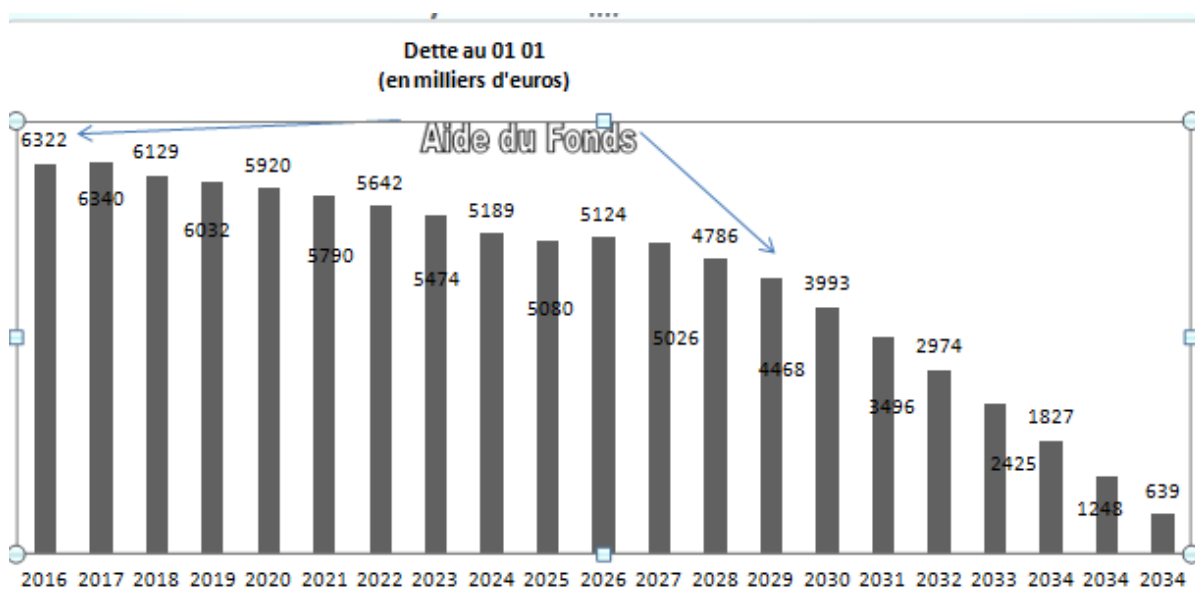
- ▶ du prélèvement prévisionnel de 200 K€,
- ▶ des dotations aux amortissements, des subventions,
- ▶ des recettes propres de la SI (FC TVA),

la commune disposera de 1 490 K€ pour financer son programme d'investissement.

Un emprunt d'équilibre de 150 000 € sera prévu au BP pour couvrir le solde entre les dépenses et les recettes d'investissement.

L'évolution de l'encours de la dette

Au 01 01 2018, la dette s'élève à : 5,595 M€ (9.286 M€ - 3,691 M€ sous déduction de l'aide de Fonds de Soutien)



Classée A1 selon la charte Gissler, la dette est totalement sécurisée.

Les crédits prévus s'élèvent en 2018 à 0,646 M€ (avant le Fonds de Soutien)

	Intérêts	Capital	Annuité	Fonds de Soutien	Annuité nette
2014	0,201 M€	0,494 M€	0,695 M€		0,695 M€
2015	0,200 M€	0,477 M€	0,677 M€		0,677 M€
2016	0,962 M€	0,266 M€	1,228 M€	0,538 M€	0,690 M€
2017	0,415 M€	0,228 M€	0,643 M€	0,269 M€	0,374 M€
2018	0,294 M€	0,352 M€	0,646 M€	0,269 M€	0,377 M€

L'endettement par malzévillois (pop INSEE 8 226hab) s'élève à 680 € (avec le Fonds de Soutien)

La commune n'a pas effectué d'emprunt ni mobilisé sa ligne de trésorerie en 2017.